

COMPTE-RENDU valant PROCES VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL du 7 octobre 2020 à 20h30

1) Appel à projet pour la réalisation d'un parc solaire photovoltaïque flottant / Désignation du porteur de projet :

Mr le Maire rappelle que l'exploitation de la gravière située au lieudit les Ettards sur la commune a pris fin en 2019 et précise que le conseil municipal par la délibération n°29/2019 du 27 août 2019 a décidé de lancer un appel à projet pour la réalisation d'un parc solaire photovoltaïque flottant sur le site de la gravière, afin de valoriser ce patrimoine tout en restant dans une démarche de transition énergétique.

Il indique que l'avis d'appel à projet et le cadre de la consultation ont été publiés sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Conseil Départemental de l'Ain à destination des opérateurs économiques disposant des capacités à développer un parc solaire photovoltaïque, pour une remise de candidatures avant le 06/02/2020.

Les sociétés URBASOLAR, SOLVEO ENERGIE, RES SAS, TOTAL QUADRAN, LUXEL et TRINASOLAR FRANCE SYSTEMS ont remis leur offre dans les délais imposés.

Les élections municipales 2020 approchant, le conseil municipal a préféré laisser la décision aux élus désignés à l'issue du scrutin du 15 mars 2020.

En raison de l'état d'urgence sanitaire, le nouveau conseil municipal n'a été installé que le 23 mai 2020 et une commission photovoltaïque a pu être alors désignée afin de reprendre la démarche de désignation d'un lauréat.

Compte-tenu de l'évolution du contexte économique lié à la crise à sanitaire et au report de l'installation des nouveaux élus, un courrier a été adressé le 19 mai 2020 à l'ensemble de ces 6 opérateurs afin de leur demander la confirmation de leur proposition.

L'ensemble des candidats a déclaré maintenir leur intérêt et leurs propositions.

Après différentes phases d'analyses des dossiers et procédures d'audition des candidats, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner la société TRINASOLAR FRANCE SYSTEMS comme lauréat de l'appel à projet pour la réalisation d'un parc solaire photovoltaïque flottant sur la commune de LESCHEROUX.

Le conseil sollicite l'intervention du fonds d'investissement régional OSER dans le montage du projet et autorise Mr le Maire à recourir à un cabinet de conseils juridiques dans le cadre d'une mission d'assistance juridique relative à ce dossier.

2) Dossier de subvention pour l'aménagement de la bibliothèque au titre de la dotation territoriale :

Le conseil municipal sollicite le Conseil Départemental de l'Ain pour l'attribution d'une dotation territoriale et approuve le plan de financement prévisionnel relatif au projet consistant à déplacer l'actuelle bibliothèque municipale au rez-de-chaussée afin de répondre aux besoins des lecteurs en termes d'accessibilité mais également pour améliorer les performances énergétiques de l'ensemble du bâtiment existant.

